

Le p'tit journal

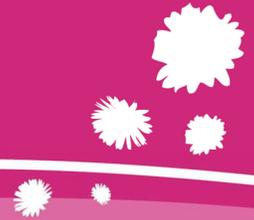
Année 14
Numéro 3
4 avril 2019

Photographe : Marie-Hélène Tréreau

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE



Joyeuses Pâques!



SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

12 mars 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 12 MARS 2019, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE
MADAME GINETTE CÔTÉ
MADAME SOPHIE SIROIS
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ
MONSIEUR JEAN PELLETIER
MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Madame Sophie Sirois propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 février 2019, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

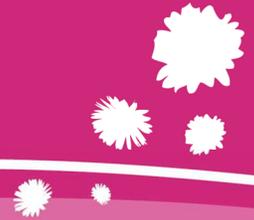
19.03.3.1. Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 12 mars 2019	(journal 1728) :	32 501,53 \$
	(journal 1729) :	170 750,37 \$
	(journal 1730) :	17 466,60 \$
		220 718,50 \$
Comptes à payer de fin 2018	(journal 1728) :	5 380,26 \$

Total des comptes à payer : 226 098,76 \$

Dépenses incompressibles	(journal 1329) :	1 374,55 \$
	(journal 1331) :	9 111,37 \$
	(journal 1332) :	21 613,65 \$
	(journal 1333) :	(1 361,88 \$)
	(journal 1334) :	2 429,67 \$



Qu'à défaut du respect de leurs obligations, que la direction générale soit autorisée à prendre des procédures en recouvrement auprès des avocats de la Municipalité.

19.03.3.3. Autorisation d'agir du directeur général auprès de la SAAQ

Il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que soit autorisé le secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité, monsieur Guy Bérubé, à représenter la Municipalité de L'Isle-Verte dans les transactions administratives auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, pour l'année 2019.

19.03.3.4. Demande de versement de la contribution municipale au projet de promotion de la pêche blanche

Considérant l'aide financière obtenue par la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte, dans le cadre du programme spécial « Pêche d'hiver », au montant de 2 000 \$;

Considérant qu'en appui à cette démarche, la Municipalité s'était engagée à soutenir ce projet de promotion et d'initiation à l'activité de la pêche hivernale, en y souscrivant pour un montant additionnel de 1 000 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la Municipalité autorise le versement de la somme de 1 000 \$ à la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte afin qu'elle puisse mener à terme son projet de « Pêche d'hiver ». Ce montant sera puisé à même le poste budgétaire « soutien aux organismes ».

19.03.3.5. Programme de Supplément au loyer – engagement municipal dans le cadre du projet de la Corporation les Amis des Aînés

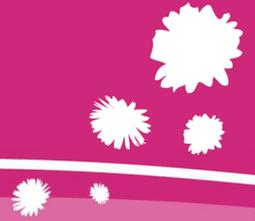
Il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte participe au programme de Supplément au loyer, pour le projet de la nouvelle construction de 35 logements de la Corporation Les Amis des Aînés à L'Isle-Verte, en acceptant de s'engager à payer au programme à la mesure de 10 % pour un maximum de 50 % de logements, et ce, pour 5 ans (renouvelable aux 5 ans).

19.03.3.6. Avis de motion visant le dépôt d'un règlement permettant d'allouer une aide financière ou un crédit de taxes dans le cadre du programme AccèsLogis Québec

Madame Sophie Sirois donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, un règlement prévoyant une aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec, de la Société d'habitation du Québec, sous la forme d'un crédit de taxes foncières correspondant à 100 % du montant qui serait autrement exigible, pour une période de 35 ans.

Un projet dudit règlement est présenté séance tenante.



19.03.5.1. Avis de motion et projet de règlement obligeant l'installation de clapets antiretour

Monsieur Bernard Nieri donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, un règlement prévoyant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal (égout sanitaire et pluvial).

Un projet dudit règlement est présenté séance tenante.

19.03.5.2. Motion de félicitations à l'égard de l'entrepreneur en déneigement responsable de l'entretien de la route 132

Considérant que les entrepreneurs en déneigement ont connu des conditions hivernales très exigeantes;

Considérant que l'entrepreneur général assurant l'entretien de la route 132 sur notre territoire a su exécuter le travail de façon remarquable, et ce, malgré les aléas de mère Nature;

Considérant que la qualité des travaux de déneigement mérite d'être soulignée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte adresse la présente motion de félicitation et de satisfaction, à l'entreprise R.J. Bérubé pour le majestueux travail qu'elle et ses opérateurs ont effectué tout au cours de la présente saison hivernale.

Que copie de cette résolution soit acheminée au Ministère des Transports du Québec.

19.03.6.1 Programme de soutien financier de la Table d'Harmonisation

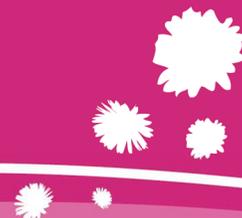
Considérant les demandes de soutien financier déposées au comité de la Table d'harmonisation et visant à soutenir les activités pour aînés et intergénérationnelles;

Considérant les recommandations formulées suite à l'évaluation des demandes reçues;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que soit accepté le soutien financier aux activités et organismes suivants :

- Club des 50 ans et plus
Une aide financière de 375 \$ permettant la remise de prix lors de trois activités de pétanque et de permettre l'embauche d'un musicien lors de leur souper de Noël.
- Comité des bénévoles
Une aide financière de 800 \$ pour couvrir, partiellement, les frais de 8 dîners communautaires.



19.03.7.1. Règlement de contrôle intérimaire 2019-166

RÈGLEMENT MUNICIPAL 2019-166 RELATIF AU CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

Note : Ce document peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité à : <http://www.municipalite.lisle-verte.qc.ca>

19.03.7.2. Avis de la Municipalité à l'égard de l'intégration de la Municipalité de Cacouna au service d'inspection régional

Considérant l'entente intermunicipale en inspection à laquelle prend part la Municipalité de L'Isle-Verte;

Considérant les clauses prévalant à cette entente dont celle d'adhésion d'une nouvelle municipalité à ce service;

Considérant que les ressources affectées à la réalisation de cette entente sont déjà pleinement utilisées;

Considérant que l'ajout d'une municipalité à cette entente pourrait permettre de s'enquérir d'une ressource additionnelle et ainsi contribuer à accroître certains services, dont l'application de la réglementation sur les nuisances, la vérification de certains travaux suite à l'émission des permis, la diffusion d'information liée à la réglementation, etc.;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son accord à l'adhésion de la Municipalité de Cacouna à l'entente intermunicipale en inspection, et ce, dans le respect de l'ensemble des conditions prévalant à ladite entente.

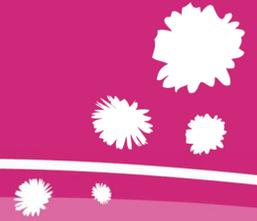
19.03.8.1. Demande d'aide financière auprès de l'agence municipale 911 – Volet 2

Considérant que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Considérant que la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Considérant que la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :



Que la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la Municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales que sont : Ville de Rivière-du-Loup, Saint-Modeste, Notre-Dame-du-Portage et Saint-Arsène, sans s'y limiter, pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la Municipalité autorise monsieur Guy Bérubé, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

19.03.9.1. Service de transport scolaire – demande d'extension de la zone dite dangereuse

Considérant les modalités édictées par la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup relativement à l'usage du transport scolaire;

Considérant qu'il a été établi des distances minimales entre les lieux de résidence et l'établissement scolaire permettant d'avoir ou non accès au service du transport scolaire;

Considérant qu'en dehors de ces distances, certaines zones ou secteurs démontrant un niveau de risque plus élevé permettent l'accès au transport scolaire, le tout étant tout de même soumis à certaines obligations, dont celle, pour les parents d'assumer le coût du transport du midi alors que la Municipalité doit accepter d'assumer le coût du transport du matin et du soir;

Considérant que parmi les zones décrétées dangereuses, il a été pris en compte certains tronçons routiers tels la route 132 (Seigneur-Côté), la côte de la rue Notre-Dame, les rues du Quai et Louis-Bertrand (sections au nord de la route 132) ainsi que certaines routes obligeant l'usage piétonnier de la rue La Noraye;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à la majorité des membres du conseil municipal :

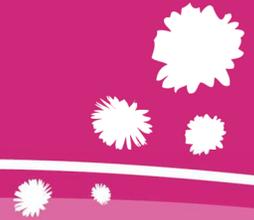
Que la Municipalité de L'Isle-Verte maintienne les mêmes règles convenues avec la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup en regard du droit d'usage du transport scolaire;

Qu'en occurrence, les élèves ayant à parcourir la rue Saint-Jean-Baptiste (sur une distance de moins de 0,8 km de l'école) ne puissent avoir recours au transport scolaire, à moins de répondre à certains critères d'admissibilité du service du transport scolaire.

19.03.9.2. Demande de commandite – Expo Génisse 2019

Considérant la demande de support financier soumise par le Cercle des jeunes ruraux de L'Isle-Verte;

Considérant l'importance de soutenir la relève agricole;



Considérant l'activité annuelle qu'est l'Expo Génisses du Cercle des jeunes ruraux permettant à cette jeune relève de mettre en valeur le fruit de leur travail;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que soit autorisé le versement d'une aide financière de 100 \$ à cette organisation.

19.03.11. Levée de la séance

À 20 h 33, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la séance soit levée.

(sous réserve d'approbation du conseil municipal).

Prochaine séance publique :

Notez que la séance publique du conseil municipal **se tiendra le 9 avril 2019, à 20 heures, à la caserne incendie.**

DATES DE TOMBÉE POUR LES PROCHAINS BULLETINS MUNICIPAUX

Prenez note que la **date de tombée pour envoyer vos articles** est toujours le vendredi suivant la réunion du conseil municipal.

Dates de tombée pour les deux prochains mois :

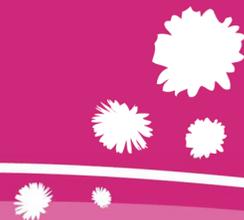
AVRIL : 12 AVRIL 2019

MAI : 17 MAI 2019

Par courriel : katiatalbot@lisle-verte.ca



N.B. Tous les articles reçus après cette date limite ne pourront paraître dans le journal. Nous ne pouvons garantir la parution de tous les articles reçus en raison de l'espace disponible. La priorité est accordée aux organismes à but non-lucratif de la Municipalité de L'Isle-Verte.



Avis important

PERMIS DE BRÛLAGE

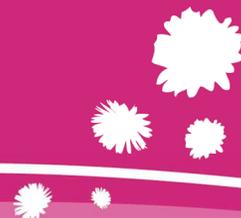
- un permis de brûlage est requis en tout temps de l'année afin de permettre le contrôle et d'éviter le déplacement inutile des services d'urgence (pendant la période hivernale également) ;
- les conditions du permis de brûlage doivent être respectées entièrement;
- le non-respect d'une des conditions sera passible d'amende (500\$, plus les frais);
- il est strictement interdit de brûler des matières résiduelles telles que : palettes de bois, matériaux de construction, déchets, etc.

Note : La demande de permis devra se faire obligatoirement au bureau municipal et non par téléphone. Le détenteur du permis s'engage à respecter les conditions décrites sur la demande de permis.

Le Service de sécurité incendie pourra confirmer si les exigences mentionnées sur le permis ont été respectées. Advenant le non-respect de ces exigences, le permis pourra être révoqué sur-le-champ et un constat d'infraction pourra être donné.

Merci de votre collaboration car nous avons besoin de vous, de votre compréhension afin de garder nos citoyens en sécurité.





OUVERTURE 2019



Service résidentiel uniquement

NOUVEAUTÉ : Une preuve de résidence sera exigée en tout temps

Rivière-du-Loup
100, rue Delage,
G5R 3P9

Ouvert à partir du 16 avril
au 2 novembre

Mardi au samedi :
8 h à 16 h

Prolongation les 8, 9, 15
et 16 novembre :
8 h à 14 h

**Saint-Hubert-de-Rivière-
du-Loup**
151, 1^{er} Rang Est
GOL 3L0

Ouvert à partir du 4 mai au
2 novembre

Lundi et samedi :
8 h à 16 h

Fermé le 24 juin et le 2
septembre pour les fériés

Matières acceptées sans frais

Séparez-les avant d'arriver à l'écocentre!



Résidus domestiques dangereux (RDD) : dans leur contenant d'origine ou dans un autre identifié et scellé de moins de 20 litres. Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup peinture et huile seulement.

Matières acceptées avec frais

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Meubles rembourés • Plastiques durs non recyclables | <ul style="list-style-type: none"> • Produits d'isolation • Toiles de plastique • ETC. |
|--|---|

Matières refusées

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Ordures ménagères • Matières provenant d'activités commerciales • Matières contaminées (terre, amiante, BPC, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> • Explosifs • RDD de plus de 20 litres • Vêtements en mauvais état • ETC. |
|--|--|

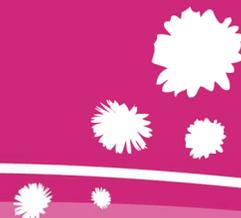
Pour information:

Co-éco : 418 292-1322 / www.ecocentresmrcrdl.com



NOUVEAUTÉ : une preuve de résidence sera exigée à l'entrée pour tous les utilisateurs.

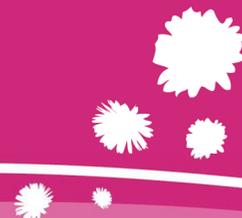
Co-éco rappelle qu'avant votre visite, il faut **TRIER** les matières, **VIDER** les appareils à moteur de leur liquide, **COUPER** les matières volumineuses et **PLIER** les boîtes de carton.



Étant donné que les camions sont maintenant munis d'un bras automatisé, dorénavant, les bacs doivent être positionnés de façon à ce que le bras puisse empoigner les bacs facilement, c'est à dire, **les roues vers la maison**. De plus, veuillez laisser un espace entre les bacs (12 po. et plus). En procédant ainsi, vous contribuez à protéger l'état de vos bacs et vous ne risquez pas de casser les couvercles.

POSITIONNEMENT DE VOS BACS





SAVIEZ-VOUS QUE LA MOISSISURE est l'une des causes les plus courantes d'une piètre qualité d'air dans les maisons?



Les moisissures peuvent se développer dans des endroits de la maison qui sont humides ou mouillés en raison d'une fuite d'eau, d'une inondation ou d'un taux d'humidité élevé attribuable aux activités quotidiennes comme la cuisson ou les douches. Elles peuvent apparaître sur le bois, le papier, les tissus, les cloisons sèches et l'isolant. Elles peuvent se dissimuler à l'intérieur des murs et au-dessus des carreaux de plafond.

Les personnes qui habitent dans une maison où il y a des moisissures et de l'humidité sont plus susceptibles de présenter les symptômes suivants :

- irritation des yeux, du nez et de la gorge
- toux et accumulation de mucosités
- respiration sifflante et essoufflement
- aggravation des symptômes d'asthme

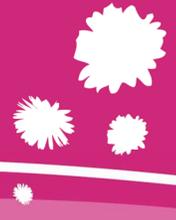
Certaines personnes sont plus vulnérables que d'autres aux effets des moisissures. C'est le cas des enfants, des aînés et des personnes qui ont des problèmes de santé, comme l'asthme et des allergies graves.

Vous pouvez prévenir l'apparition de moisissures en posant les gestes suivants :

- Corrigez les problèmes d'humidité sans tarder. Réparez les fuites d'eau dès que vous les apercevez. Nettoyez immédiatement la zone touchée par une inondation.
- Utilisez des ventilateurs. Servez-vous du ventilateur aspirant quand vous faites la cuisine ou quand vous utilisez la douche. Laissez le ventilateur fonctionner pendant quelques minutes après avoir terminé. Assurez-vous que les ventilateurs de la sècheuse évacuent tous l'air vers l'extérieur.
- Débarrassez-vous des objets entreposés au sous-sol. Les boîtes en carton et les vieux vêtements sont des endroits propices à la prolifération des moisissures.

Pour plus de conseils sur la façon de prévenir les moisissures ou s'en débarrasser :

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/qualite-air/contaminants-air-interieur/reduisez-humidite-et-moisissures.html>



COTECH / XMétal, 89 Rue Villeray, L'Isle-Verte Tél : (418) 898-3330 418-898-4444

www.cotech.ca, info@cotech.ca, Facebook : Cotech
www.xmetal.ca, info@xmetal.ca, Facebook : X-Métal

COTECH

XMETAL

COTECH/XMétal est une entreprise créée par deux frères natifs de L'Isle-Verte, Étienne et Alexandre Coté. Fils d'un père gérant de caisse et d'une mère infirmière, ils ont commencé très jeunes à

développer leurs habiletés manuelles. Après des études en technique d'usinage au centre de formation professionnelle du Pavillon de l'Avenir, ils occupèrent ensuite des emplois dans leur domaine, entre autres chez Bombardier à La Pocatière. Pendant ce temps, entre 1995 et 2000, ils com-

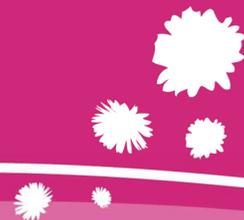
mencèrent à créer leur propre entreprise, dans la bâtisse de l'ancienne beurrerie au 35 Villeray, à L'Isle-Verte. Ils y faisaient la réparation d'équipements agricoles et commerciaux. La demande augmentant, les projets s'ajoutant les uns aux autres, ils quitteront leur emploi graduellement.

Le 19 mai 2000, COTECH naissait! Et XMétal naissait à son tour en janvier 2010, suite à l'achat de deux machines laser pour découper le métal, au coût de 2 millions de dollars! Par la suite, l'entreprise connaît une forte expansion, décrochant des contrats dans la cour des « grands »! Au fil des années, COTECH/XMétal a progressivement élargi sa mission en fabriquant des produits sur mesure pour les clients. Grâce à plusieurs opportunités, **COTECH a bonifié de plus en plus son offre de production avec ses propres produits.** Aujourd'hui elle compte quatre usines dont une, à St-Éloi. COTECH fabrique surtout des équipements de déneigement et d'excavation pour tracteurs et pelles mécaniques. Les produits sont vendus par environ 200 concessionnaires du Québec, de l'Est canadien et du Nord-est américain. Voici **trois exemples de réalisations de l'entreprise depuis sa fondation:** pièces pour la structure et outillages pour la construction du pont Samuel-de-Champlain, pièces pour la structure des nouveaux wagons de métro AZUR à Montréal et développement important de la ligne de produits COTECH. C'est en 2013 que XMétal Targets est ajoutée aux autres composantes, fabriquant principalement des cibles en métal pour le tir sportif et donnant de la formation comme école de tir.



Dans l'entreprise, **Étienne est responsable de la gestion et de la production,** tandis qu'**Alexandre s'occupe du développement des produits.** Ils restent constamment à fine pointe des connaissances au niveau technologique, avec une exigence de grande qualité pour leurs produits. Ils ont reçu plusieurs reconnaissances à ce niveau. Ils sont **fiers de contribuer à l'économie de leur communauté, car COTECH / XMétal emploie environ 65 personnes,** ce qui pose un grand défi: le recrutement et la rétention de la main d'œuvre. Ils ont aussi chacun leur famille, Étienne est papa de trois jeunes filles et Alexandre d'un fils qui travaille dans l'entreprise de son père.

La Corporation de Développement Économique et Touristique de L'Isle-Verte souhaite beaucoup de succès à COTECH / XMétal! Article rédigé par Lise Pelletier, mars 2019, Photo : Journal Info-Dimanche



Semaine de l'action bénévole 45^e édition
Du 7 au 13 avril 2019

INVITATION À LA SOIRÉE RECONNAISSANCE AUX BÉNÉVOLES ET ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Afin de souligner l'implication bénévole et accueillir les nouveaux arrivants, la Municipalité de L'Isle-Verte organise une soirée festive.

VINS ET FROMAGES
Le samedi 13 avril 2018, dès 18 h
À la salle communautaire de l'école Moisson-d'Arts



Nous vous prions de **confirmer votre présence via votre représentant d'organisme ou de comité, avant le vendredi 5 avril 2019**, en contactant la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire aux coordonnées ci-dessous.



NOUVEAUX ARRIVANTS DE 2018-2019

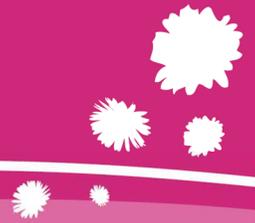
Vous n'avez pas reçu votre invitation par la poste?
Si c'est le cas, veuillez contacter
la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire.

Notez que cette activité est spécialement réservée aux bénévoles et aux nouveaux arrivants de L'Isle-Verte.

Information et confirmation de présence :

Au plus tard le mercredi 10 avril

Rosalie Demers
Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire
418-898-2812, poste 306
rosaliedemers@isle-verte.ca



LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES POPOTES ROULANTES

SEMAINE QUÉBÉCOISE DES POPOTES ROULANTES

**DU 18 AU
22 MARS 2019**

LES POPOTES ROULANTES
un service alimentaire de qualité!



Trouvez une popote
près de chez vous :
popotes.org/trouve
1.877.277.2722
regroupement@prasab.org

Suivez-nous sur



En mars a eu lieu la semaine québécoise des popotes roulantes. À l'occasion, nous tenons à féliciter les partenaires de cette belle initiative! En effet, depuis 2017, ce service est disponible à L'Isle-Verte.

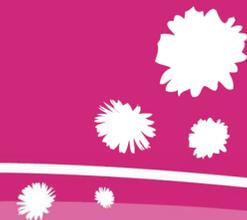
Il est possible de recevoir des repas chauds livrés à la maison pour un prix modique. Les repas comprendront une soupe, un plat principal ainsi qu'un dessert.

Vous êtes admissibles si :

- Vous vivez à domicile;
- Vous avez des limitations temporaires ou permanentes qui restreignent votre autonomie;
- Vous ne pouvez pas, pour des raisons exceptionnelles, subvenir à vos besoins alimentaires.



Pour vous inscrire ou pour plus d'information, contactez le Centre d'Action Bénévole, au 418-867-3130, poste 212.



COLLECTE DE CANETTES ET BOUTEILLES CONSIGNÉES

Les finissants de 6^e année de l'école Moisson-d'Arts passeront dans le village, le dimanche 5 mai, entre 10 h et 13 h, pour une collecte de canettes et bouteilles consignées afin de financer leur voyage de fin d'année. Si vous êtes absents, vous pouvez les laisser à l'extérieur. Si vous êtes à l'extérieur du village, vous pouvez contacter le responsable au 418-898-6001 et ils iront les récupérer.

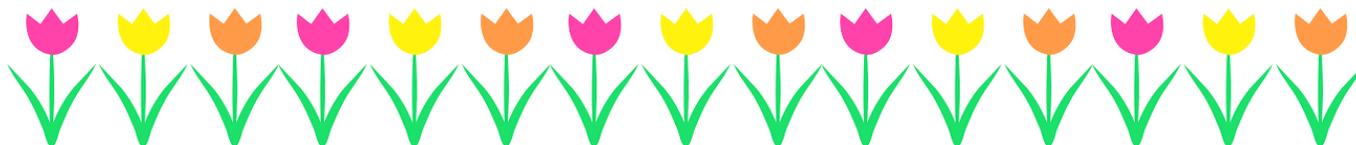


Merci de votre générosité!!

PROGRAMMATION

La saison froide tire sur la fin et nous tenons à remercier Loucas Dupuis et son équipe pour l'entretien de la glace durant l'hiver. Dame nature n'a pas été des plus clémentes cette année!

Le printemps arrivera sous peu, nous l'espérons, et la nouvelle programmation de loisirs vous sera envoyée par la poste durant le mois d'avril.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Venez voir notre exposition sur **LES DINOSAURES**



Horaire

Dimanche : 15 h 15 à 16 h 30

Jusqu'au 28 avril

Lundi : 19 h à 20 h

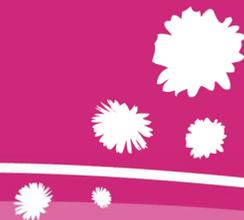
Jeudi : 13 h à 15 h

CONGÉ DE PÂQUES

Prenez note que nous serons fermés le dimanche 21 et lundi 22 avril.

Bonne lecture et à bientôt!





TRICOT-RENCONTRES

Les lundis, de 13 h à 15 h

15 avril

13 mai



Les samedis, de 9 h 30 à 11 h 30

30 mars

4 mai

1^{er} juin

Bienvenue à tous!

À votre bibliothèque municipale



13^E ÉDITION DU FESTIVAL-CONCOURS DE MUSIQUE

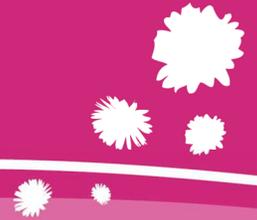
de Rivière-du-Loup et de la région du Bas-Saint-Laurent

qui aura lieu du 24 au 30 avril 2019.

Vous êtes invités à assister gratuitement aux auditions et ateliers de formation qui se dérouleront au Camp musical Saint-Alexandre et à la Maison de la Culture de Rivière-du-Loup tout au long de la semaine du Festival. Le Concert-gala sera présenté le dimanche 5 mai à 14 h, au Centre Culturel Berger de Rivière-du-Loup. Les gagnants des auditions nous partageront leur talent avec passion et émotion. Visitez notre site Web au www.fcmusicquerd.com et notre page Facebook pour en savoir plus. Consultez l'horaire détaillé dans les journaux locaux en avril. Ce rendez-vous unique offre une vague de moments d'écoute musicale d'une grande intensité. Merci d'être là et d'encourager les jeunes musiciens provenant de tout le Bas-Saint-Laurent.

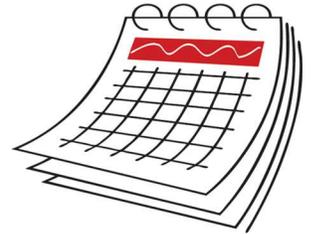
*P.S. : Procurez vous le CD, qui a été produit avec les lauréats qui se sont distingués depuis les 10 dernières années, auprès des membres du CA. **Une belle idée cadeau!** Achetez dès maintenant vos billets pour le Concert-gala à la billetterie du Centre culturel. Merci de faire la différence!*

L'équipe du Festival-concours de musique



CAFÉ-RENCONTRES

EN COLLABORATION AVEC LE CLUB DE 50 ANS ET PLUS, LA VILLA ROSE DES VENTS, LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DU BAS-ST-LAURENT ET LA SÛRETÉ DU QUÉBEC



DÉMYSTIFIONS L'ALZHEIMER

Pour ceux désirant en connaître plus sur la maladie d'Alzheimer, différents sujets seront abordés :

- Historique de la maladie
- Signes précurseurs
- Les stades et développement de la maladie
- Les médicaments
- Les causes
- La communication avec une personne atteinte

Collation servie en fin d'après-midi.

DATE Mercredi 24 avril
HEURE 13 h 30
ENDROIT Salle communautaire de la Villa Rose des Vents

AÎNÉ-AVISÉ

Aîné-Avisé est un programme de sensibilisation à la fraude, la maltraitance et l'intimidation envers les personnes âgées. Un agent de la Sûreté du Québec abordera aussi le sujet de la sécurité routière et vous donnera des conseils pour garder votre autonomie le plus longtemps possible!

Collation servie en fin d'atelier.

DATE Mardi 7 mai
HEURE 13 h 30
ENDROIT Pavillon de l'Amitié

**ATELIERS GRATUITS
ET OUVERTS À TOUS!**



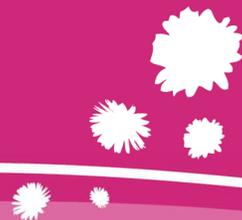
CONCOURS DE PÂQUES!

Colorie ce dessin, rapporte-le à la bibliothèque ou au bureau municipal et cours la chance de gagner un beau chocolat de Pâques! N'oublie pas d'y inscrire ton nom, ton âge et ton numéro de téléphone. Ce concours est réservé aux enfants de 12 ans et moins.

La date limite pour participer est le jeudi 19 avril, 16 h. Tous les dessins seront exposés à la bibliothèque municipale. Venez admirer les œuvres!

Bonne chance aux participants!
Votre comité municipal de loisirs et de la vie communautaire

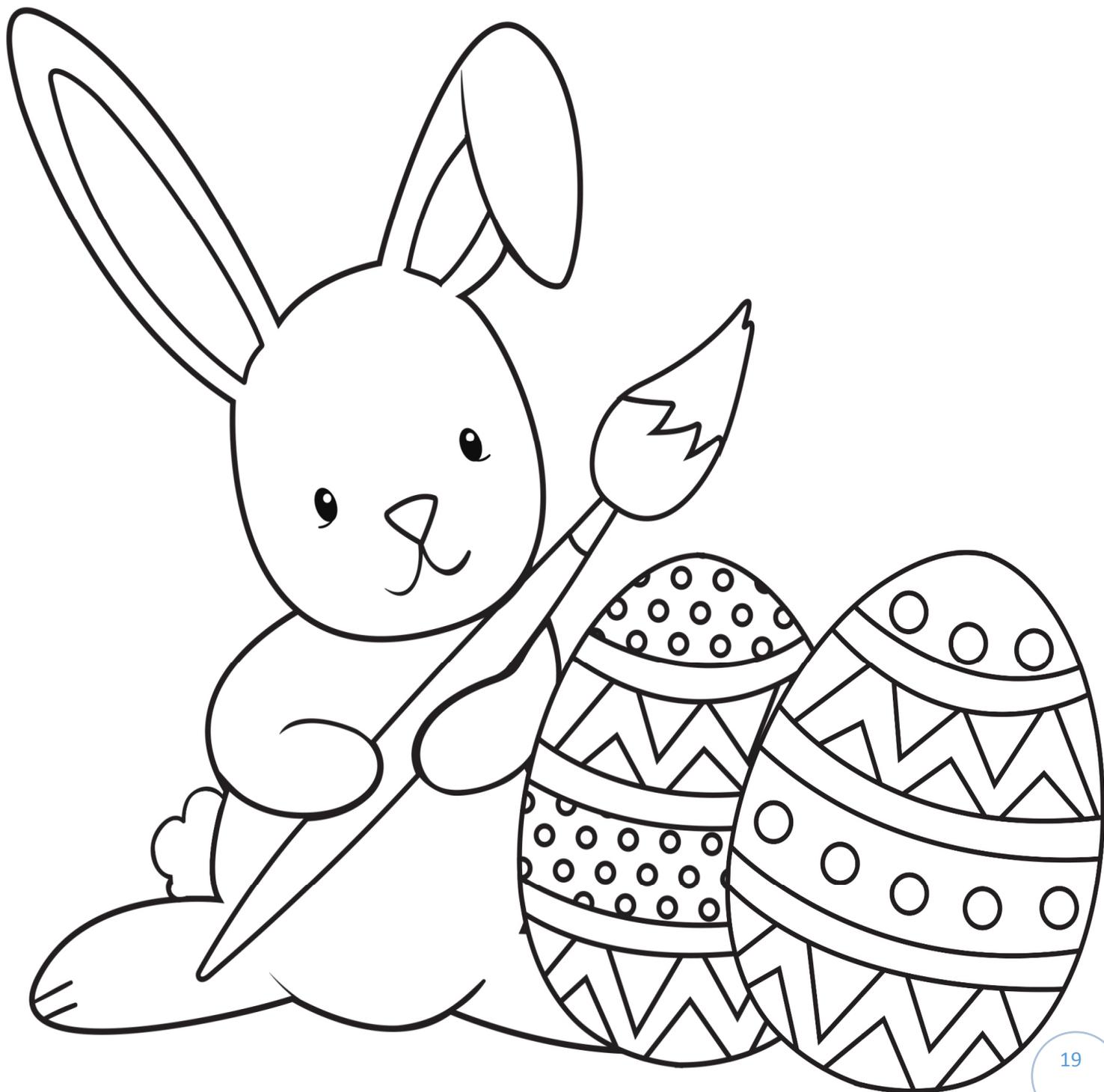


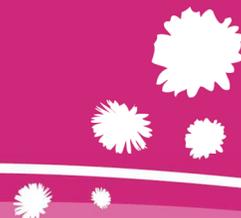


PRÉNOM ET NOM : _____

ÂGE : _____

TÉLÉPHONE : _____





EXPOSITION « RALLUMONS L'ÉTOILE ».

Cette exposition se veut un hommage posthume rendu à M^{me} Marie Côté, fondatrice du Foyer d'accueil Notre-Dame du Sacré-Cœur, qui était situé au 2^e rang, à L'Isle-Verte. M^{me} Côté y a œuvré de 1970 à 1992 et y a accueilli 64 personnes semi-autonomes.

L'ouverture de cette exposition se fera le dimanche 19 mai 2019 au sous-sol de la Villa Rose des Vents, 151, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte (face à l'église) de 14 h. à 16 h.

Une invitation spéciale aux familles des résidents de cette époque, aux parents, aux amis et à tous ceux qui l'ont connue.

Cordial bienvenu à tous.

N.B. Cette exposition se poursuivra les dimanches de juillet et août, de 14 h. à 16 h.

Pour informations :

Gisèle St-Pierre, 418-862-0436

Huguette Côté, 418-851-2912

CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Dimanche 28 avril 2019, à 20 heures

Endroit : Pavillon de l'Amitié

Musique : Michel Gagnon



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

16 avril 2019, à 19 heures

Endroit : Pavillon de l'Amitié

Il y a deux membres sortants.

PAVILLON DE L'AMITIÉ

Prenez note que la salle du Pavillon de L'Amitié située au 140, rue St-Jean-Baptiste, à L'Isle-Verte, est disponible pour la location si vous avez besoin d'une salle pour vos réceptions ou toute autre activité.

Pour plus d'information, contactez Robert Ouellet (Président Club des 50 ans et plus) au 418-898-5439 ou cellulaire au 418-868-5438.



Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée de 70 ans et plus

Les services admissibles sont divisés en deux catégories :

Les services d'aide à la personne, liés à son bien-être

Les services d'entretien et d'approvisionnement, liés plutôt au maintien du domicile de la personne et de son contenu

Le crédit d'impôt tient compte de lieu d'hébergement : résidence privée avec services, immeuble de logements, immeuble en copropriété (condominium) ou votre maison.

Pour la personne qui habite en résidence privée avec services, la portion du loyer admissible **ne peut pas dépasser 65 % du loyer, ou 75 % dans le cas d'une personne non autonome.**

Pour la personne qui habite dans un immeuble à logements, le montant des dépenses admissibles incluses dans le loyer correspond à **5 % du loyer mensuel** qui est inscrit au bail, jusqu'à concurrence d'un loyer de 600 \$ par mois.

Pour la personne qui habite dans un immeuble en copropriété (condominium)
Les charges de copropriété (frais communs) peuvent inclure certains services admissibles.

Aspect financier

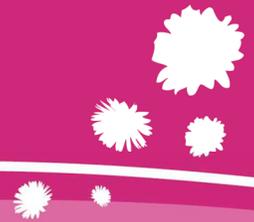
Le crédit d'impôt annuel maximal **pour une personne autonome** s'élève à 6 825 \$ (2017), ce qui correspond à 35 % des dépenses annuelles admissibles, soit 19 500 \$.

Pour une personne non autonome, le crédit d'impôt annuel maximal est de 8 925 \$ (2017), ce qui correspond à 35 % des dépenses annuelles admissibles, soit 25 500 \$.

Pour les couples : Si vous et votre conjoint avez 70 ans ou plus, un seul d'entre vous peut faire la demande pour le couple. Vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt plus élevé.

Pour une personne seule ou un couple dont le revenu familial dépasse 56 935 \$ (2017) le crédit d'impôt sera réduit de 3 % de la portion qui dépasse ce montant.

Anne Packwood, agente d'information aux aînés
Service d'information aux aînés
Centre d'action bénévole des Seigneuries
Tél. : 418-867-8011



L'ARRÊT TABAGIQUE

Les raisons de renoncer au tabac sont nombreuses. Si vous songez à arrêter de fumer, il est impératif de trouver une motivation qui vous est propre, que ce soit les bénéfices sur votre santé ou votre portefeuille ou encore pour vous sentir plus libre. Même en étant pleinement conscient des effets néfastes de la cigarette sur la santé, arrêter de fumer peut s'avérer ardu. En effet, la nicotine contenue dans la cigarette crée une forte dépendance en provoquant la libération de dopamine au cerveau, une substance chimique associée au plaisir.

Un moyen de vaincre plus facilement la dépendance à la nicotine est de se munir d'outils qui permettront d'atténuer les symptômes de sevrage associés au manque de nicotine (mal de tête, irritabilité, anxiété, troubles du sommeil). La thérapie de remplacement de la nicotine fait partie des stratégies les plus populaires et efficaces pour arrêter de fumer. Les timbres, les gommes, les pastilles, les vaporisateurs et inhalateurs de nicotine permettent une diminution graduelle du taux de nicotine dans le sang afin de faciliter le sevrage. Ces thérapies peuvent être employées seules ou être combinées afin de mieux apaiser les envies de fumer. Elles sont pour la plupart remboursées par les régimes d'assurance médicaments lorsqu'elles sont prescrites par un médecin ou un pharmacien. D'autres médicaments sous forme de comprimés sont également disponibles, mais seulement lorsqu'ils sont prescrits par un médecin. Ces médicaments ne contiennent pas de nicotine et agissent directement au niveau des substances chimiques du cerveau en permettant de contrecarrer le phénomène de renforcement et de plaisir associé à la cigarette. Ils doivent être débutés une à deux semaines avant la date prévue de la cessation tabagique. Que ce soit les thérapies de remplacement de la nicotine ou les autres médicaments, la durée de traitement recommandée se situe généralement autour de 12 semaines.

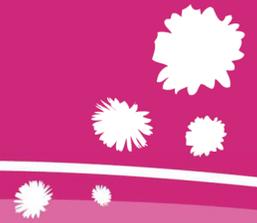
Bien entendu, même en ayant recours aux stratégies précédentes, il faut faire preuve de grande volonté pour persévérer dans le processus d'arrêt tabagique. Les deux premières semaines suivant l'arrêt sont souvent les plus difficiles. Gardez en tête que les envies de fumer, bien que parfois très intenses, ne durent que quelques minutes. Il suffit d'occuper vos mains et votre esprit les temps qu'elles s'estompent. Buvez un grand verre d'eau, respirez profondément, allez marcher, faites un mot croisé, mâchez une gomme, bref trouvez le moyen qui vous convient. Fixez-vous des objectifs et récompensez-vous lorsque vous les atteignez.

Sachez qu'il n'est jamais trop tard pour cesser de fumer. Des bénéfices sur la santé tels que l'amélioration du goût et de l'odorat, la baisse de la tension artérielle, l'amélioration de la capacité pulmonaire et de la circulation sanguine et l'augmentation de l'énergie apparaissent dans les semaines qui suivent l'abandon du tabac. À plus long terme, le risque de maladie cardiovasculaire est réduit de moitié après un an et le taux de mortalité attribuable au cancer du poumon est équivalent à celui d'un non-fumeur après 10 ans.

Finalement, il faut garder en tête que les rechutes sont tout à fait normales et que la plupart des fumeurs réussissent à cesser de fumer après quelques essais. Assurez-vous de mettre votre entourage au courant de votre démarche. Ils pourront ainsi vous encourager et vous apporter du soutien. Votre pharmacien est également toujours disponible et vous aidera à trouver une stratégie d'arrêt adaptée à votre situation. N'hésitez pas à consulter le site internet J'ARRÊTE afin d'y puiser de nombreuses astuces ou de vous inscrire à un suivi par un spécialiste en personne, par téléphone ou via le web.

Marie-Christine Houle, pharmacienne pour les pharmacies Lépicier et Miousse

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX



VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

**Adresse : 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)
418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte**

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h**
Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte
Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

PHARMACIE

**Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte
Téléphone : 418-898-3111**

HORAIRE DES MÉDECINS POUR LE MOIS D'AVRIL

Dr Jacques Caron (418-862-0333) : Les mardis 2, 9, 16, 23 et 30 avril 2019
Dr André Munger (418-862-0333) : Absent en avril 2019

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie
de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne



AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



197, Principale • St-Cyprien, Qc • G0L 2P0
3, Principale Nord • St-Hubert, Qc • G0L 3L0
136A, Seigneur Côté • Isle-Verte, Qc • G0L 1K0
535, du Patrimoine • Cacouna, Qc • G0L 1G0

(418) 963-3306
(418) 497-3925
(418) 898-3111
(418) 867-3569

Horaire du bureau municipal

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812

JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FERMÉ



Horaire de la bibliothèque municipale

136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309

JOURS	HEURES
Dimanche	15 h 15 à 16 h 30
Lundi	19 h à 20 h
Jeudi	13 h à 15 h

Horaire de la Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308

JOURS	HEURES
Du mardi au vendredi	13 h 30 à 16 h 30
Samedi	13 h 30 à 16 h

